

PARLEMENT JURASSIEN | 6 MARS 2024

Acte d'approbation du Concordat sur le transfert de Moutier au canton du Jura

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Ministres,

Beaucoup d'entre vous comprendront, je l'espère, que je m'exprime à ce sujet. Sujet patriotique. Sujet démocratique. Sujet qui met en scène histoire, justice et droit. Histoire de notre peuple, justice d'un temps non révolu, droit de libre disposition passé, présent et à venir. Tel est, en toile de fond, le triptyque sur lequel repose le juste retour de la cité prévôtoise dans la famille jurassienne, sa famille naturelle, famille enracinée dans les siècles.

Au passage, Mesdames, Messieurs, permettez-moi cet *excursus* dans l'ancienne Rome pour alléger l'atmosphère. Nous sommes un 6 mars, fête de la déesse Vesta, divinité du foyer du peuple romain, dont les prêtresses étaient punies du fouet dans l'obscurité si elles laissaient le feu sacré s'éteindre. Comme les Vestales exemptes du châtement, comme les premiers résistants qui y consacèrent leur vie, veillons à ce que le feu sacré pour la défense du « foyer national » et des droits du peuple jurassien soit sans cesse allumé.

C'est au sentiment d'appartenance à la patrie jurassienne, dans l'intimité du fraternel voisinage, que les Prévôtoises et Prévôtois, depuis un demi-siècle, ont recouru pour œuvrer à leur retour au bercail. Malgré une histoire qui leur racontait des histoires, les renvoyant de gré ou de force à une combourgeoisie imposée par la force à leur cité il y a si longtemps, les Prévôtois se sont toujours dit qu'on ne peut pas vivre, penser et peiner côte à côte sans se trouver quelque raison d'être ensemble. D'autant moins quand cette raison se nourrit aux racines qui plongent dans la terre ancestrale.

C'est à Moutier que commence notre histoire. C'est à Moutier que bat le cœur du Jura aux premiers jours. C'est à Moutier que prend forme la première révolte. C'est à Moutier que s'expriment les premières volontés. Volonté d'en découdre et d'extirper la patrie de l'enfermement dans lequel l'a précipitée la lâcheté des pouvoirs hostiles à la reconnaissance de ses droits fondamentaux. C'est dans les murs de la cité prévôtoise que naît, en précurseur, le *Comité de Moutier*, dont les revendications autonomistes ne suscitent que haussements d'épaule de l'autorité à laquelle elles sont adressées.

Mais en obtenant la reconnaissance constitutionnelle du peuple jurassien en 1950, le *Comité de Moutier* a contribué à renforcer la conscience par le Jura de sa propre existence. De ce comité voué à l'échec sans le relai de l'action, la « Troisième force » reprend la thèse visant à sauvegarder à tout prix l'unité du Jura, sans voir, dans sa démarche, qu'elle prêle le flan au chantage « liberté sans unité »

ou « unité sans liberté », qui se révélera dans toute sa perversité à l'approche du 23 juin 1974. Puis, dans la ville, est fondé le *Mouvement séparatiste jurassien*, qui devient le Rassemblement jurassien. Et tout commence vraiment.

- 2 -

Il aura fallu un demi-siècle à Moutier pour corriger pour lui-même l'erreur historique de 1815. 50 ans à l'échelle du temps planétaire, c'est un éclair, une lueur sitôt éteinte ; à l'échelle du temps des hommes, c'est long, c'est très long sur un chemin semé d'embûches et d'empêchements, tel celui, inqualifiable, de l'annulation du scrutin populaire du 18 juin 2017. Avant cela, le 23 juin 1974, frappée par un vent mauvais dont on découvrit la provenance nauséabonde dix ans plus tard, la cité ne put partager le bonheur du peuple jurassien libéré. Il fallut qu'elle se rebelle et se réaffirme en offrant ses rues à de nouvelles forces, forces à même de lui ouvrir la voie d'un avenir meilleur, forces de la jeunesse, forces conquérantes d'une population impatiente de faire reconnaître ses droits dans le souvenir des brutalités policières vécues au temps des plébiscites, subies au temps où le peuple jurassien fut constitutionnellement privé d'existence par le tuteur qui le dominait.

« Les rivières ont conduit les peuples, les montagnes les ont arrêtés. Les premières ont favorisé, les secondes ont limité les mouvements historiques. », dit Renan. Le nôtre, de peuple, s'est réfugié dans la succession des plis géologiques qui prennent corps au bord du lac et s'étendent jusqu'à la plaine d'Ajoie. Il y est resté. Peuple doté d'une entité territoriale appuyée sur un Etat indépendant durant huit siècles, et n'ait été la rupture de 1815, il n'aurait jamais été placé sous tutelle étrangère, étrangère par la langue, par les mœurs, par l'économie, par la culture.

Je ne parlerai pas aujourd'hui de la suppression de l'article 139 de notre Constitution, ni de la relégation de l'article 138, article qui a le don d'exciter les passions de ceux qui, quoi qu'il arrive, n'auront jamais confiance en qui que ce soit, même pas en eux-mêmes. N'est-il pas temps de les renvoyer, ceux-là mêmes qui s'abreuvent de haine, au champ clos des querelles interminables dont ils voudraient qu'on ne sorte jamais ? Nous le pensons tous. Et puis, qui peut empêcher les Jurassiens du Sud et du Nord de parler librement de leur communauté de destin ? Je le dis tranquillement : personne.

Comme certitude pour l'avenir, le destin devient l'histoire d'une promesse, de ce qui un jour arrivera. Le destin a toujours raison, et c'est de cette vérité indiscutable qu'il tire sa capacité à organiser le cours des événements. Nous y sommes pour le sort promis à la cité prévôtoise. Aujourd'hui, c'est le Parlement jurassien qui accueille Moutier. S'il veut être digne de notre histoire, il doit le faire à l'unanimité. Le 22 septembre, ce sera au tour du peuple lui-même de se prononcer. Il pensera alors à la parole prophétique de Roland Béguelin, le 22 septembre 1981 à la Fête du peuple jurassien : « Le cœur du Jura, il est à Moutier, Moutier, ville-clé, Moutier,

ville d'espoir, Moutier qui revendiquera sa liberté avec l'aide de la jeunesse ». Les Jurassiens seront au rendez-vous. Alors, « OUI » au concordat sur le transfert de la ville à l'Etat jurassien.

Pierre-André Comte, Député PS